

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE
DU 17 MAI 2018**

DÉLIBÉRATION N° 18-019 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 18 – 013 DU 19 MARS 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents de l'Assemblée délibérante qu'ils ont voté les taux des trois taxes le 19 mars dernier, sans augmentation par rapport à l'année précédente.

Or, une erreur s'est glissée dans la délibération dans le récapitulatif des taux.

Pour la Taxe sur le foncier non bâti, il s'agit d'un taux à 5.56 % et non 5.57 % comme indiqué dans la délibération.

Le Maire propose donc aux membres présents de modifier la délibération afin de mettre le taux à 5.56 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal modifie la délibération n° 18-013 du 19 mars 2018 et fixe le taux du foncier non bâti à 5.56 % (au lieu de 5.57 %)

DÉLIBÉRATION N° 18-020 : ATTRIBUTION DES MARCHES DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE ET REQUALIFICATION DES ABORDS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a confié au SDEA, par délibération en date du 13 septembre 2016, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'opération de construction d'une nouvelle mairie et requalification des espaces publics. Le SDEA a lancé une procédure adaptée pour l'attribution des marchés de travaux. Les opérations de démolition afférentes ont fait l'objet d'une consultation anticipée.

Monsieur le Maire indique que l'opération est allotie en 15 lots techniques et qu'elle fait l'objet d'une AP/CP sur plusieurs années (autorisation de programme/crédits de paiement) et que le montant des travaux prévu cette année est inscrit au Budget Primitif 2018.

Il résume la procédure en indiquant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 février 2018 au BOAMP et sur le Profil acheteur dématérialisé sur achatpublic.com

39 dossiers ont été reçus au siège du SDEA et enregistrés dans les délais impartis, avant le 22 mars 2018 – 12H00.

La commission ad hoc s'est réunie le 23 mars 2018 à 14H00 pour l'ouverture des plis.

A l'issue de l'ouverture des plis, il a été décidé de relancer la consultation sur les lots :

n°1 : TERRASSEMENT-VRD, n°4 : GROS ŒUVRE-FACADES et n°12 : SOLS-FAÏENCES, infructueux : la date limite de remise des offres pour ces 3 lots a été fixée au 18 avril 2018 à 12H.

10 offres ont été reçues au siège du SDEA et enregistrées dans les délais impartis. La commission ad hoc s'est réunie le 20 avril 2018 à 14H pour l'ouverture des plis.

Afin de faciliter le travail de la commission, la maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des dossiers de candidatures et d'offres afin d'en vérifier la conformité administrative et d'en établir une présentation analytique.

La commission ad hoc s'est à nouveau réunie le 27 avril 2018 afin de procéder à l'examen des candidatures et des offres en classant les entreprises les mieux disantes.

Le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer l'attribution des marchés comme suit :

Lot	Montant	Entreprise
LOT 01 - TERRASSEMENT - VRD	273 878,05 €	EUROVIA
LOT 02 - REVETEMENT - MOBILIER	280 436,50 €	SOLS VALLEE DU RHONE
LOT 03 - ESPACES VERTS	134 622,16 €	JARDINS DE PROVENCE
LOT 04 - GROS ŒUVRE - FACADES	508 606,00 €	SATRAS
LOT 05 - CHARPENTE - COUVERTURE	113 078,90 €	BOISSY
LOT 06 - BARDAGES	114 361,60 €	BOISSY
LOT 07 - ETANCHEITE	7 936,00 €	SEB
LOT 08 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	100 540,00 €	CMA CONCEPT
LOT 09 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	49 000,00 €	MENUISERIE VAREILLE
LOT 10 - SERRURERIE	28 789,00 €	ROUMANET
LOT 11 - PLATRERIE - PEINTURE	128 283,06 €	CMEPP
LOT 12 - SOLS - FAÏENCES	34 000,00 €	DAVID CARRELAGE
LOT 13 - ASCENSEUR	17 900,00 €	SCHINDLER
LOT 14 - CHAUFFAGE - CLIMATISATION - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	205 569,90 €	ASGTS
LOT 15 - ELECTRICITE	93 000,00 €	SUDRELEC

Le montant total des marchés s'élève à 2 090 001,17 €HT.

Les lots n°3 – Espaces verts et n°15-Electricité comportent des options pour lesquelles le Conseil municipal prend la décision suivante :

- Lot 3 – Option Banquette bois dans le patio (2 850 €HT) : non approuvée.
- Lot 3 – Option Pavage du parvis (75 150 €HT) : non approuvée
- Lot 15 – Option Eclairage de la banque (325,92 €HT) : approuvée
- Lot 15 – Option Luminaire acoustiques dans le hall (3 083,52 €HT) : approuvée

Le montant total des marchés compte tenu des décisions prises sur les options approuvées s'élève à : 2093410,61 €HT.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution des marchés et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés. Le Conseil Municipal approuve l'attribution des marchés de travaux comme indiqué ci-dessus, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N° 18-021 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a confié au SDEA, par délibération en date du 13 septembre 2016, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'opération de reconstruction de la mairie et requalification des espaces publics au centre de Meysse. En parallèle, la commune a confié au SDE07, l'étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois permettant de chauffer les bâtiments publics et logements collectifs situés en centre bourg. A l'issue de cette étude, il a été décidé que la chaufferie bois serait incluse dans le bâtiment de la nouvelle mairie dans le but d'optimiser les coûts de constructions. Le SDEA a lancé une procédure adaptée pour l'attribution des marchés de travaux afférents à la chaufferie bois (chaufferie et réseaux) qui alimentera la mairie, les logements à construire sous maîtrise d'ouvrage Ardèche Habitat et le site de la maison de maître (pour un futur équipement culturel).

Monsieur le Maire indique que l'opération est allotie en 1 seul lot technique et que le montant des travaux est inscrit au Budget Primitif 2018 dans le cadre de l'opération. Le montant estimé du marché est de 60 000 €HT.

Monsieur le Maire résume la procédure en indiquant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 26 mars 2018 au BOAMP et sur le Profil acheteur dématérialisé sur achatpublic.com

2 dossiers ont été reçus au siège du SDEA et enregistrés dans les délais impartis, avant le 19 avril 2018 – 12H00.

La commission ad hoc s'est réunie le 20 avril 2018 à 14H00 pour l'ouverture des plis.

Afin de faciliter le travail de la commission, la maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des dossiers de candidatures et d'offres afin d'en vérifier la conformité administrative et d'en établir une présentation analytique

La commission ad hoc s'est à nouveau réunie le 27 avril 2018 afin de procéder à l'examen des candidatures et des offres en classant les entreprises les mieux disantes.

Le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer l'attribution du marché à l'entreprise ASGTS pour un montant de 67 000 €HT.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution des marchés et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution du marché de travaux, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer le marché, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N° 18-022 : AVENANT AU MARCHÉ DE DÉSAMIANTAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a conclu des marchés de travaux pour la démolition de bâtiments en centre bourg, pour un montant total de 82 444,00 €HT, alloties en 2 lots techniques. Le conseil municipal a autorisé, par délibération en date du 29 janvier 2018, le Président du SDEA, maître d'ouvrage délégué, à signer et notifier aux entreprises les marchés de travaux afférents.

A l'issue de la période de préparation de chantier, un complément de diagnostic amiante a dû être opéré : il en a résulté un supplément d'amiante à déposer (toiture en fibre-ciment) ; de ce fait, les modifications suivantes sont à apporter aux marchés de travaux :

- Lot n°1 – Désamiantage : augmentation de la quantité d'amiante à déposer: + 4 985 €HT.

Le montant total des marchés ressort après modifications, à 87 429,00 € HT.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver la modification au marché et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à signer les actes modificatifs afférents.

Le Conseil Municipal approuve les modifications par avenant du marché de travaux, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les actes modificatifs et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N° 18-023 : AVENANTS AUX MARCHÉS DE CONSTRUCTION DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a conclu des marchés de travaux pour la construction des services techniques, pour un montant total de 878 480,63 €HT, allotés en 11 lots techniques. Le conseil municipal a autorisé, par délibération en date du 17 novembre 2017, le Président du SDEA, maître d'ouvrage délégué, à signer et notifier aux entreprises les marchés de travaux afférents.

A l'issue de la période de préparation de chantier et des mises au point techniques avec les entreprises, les modifications suivantes sont à apporter aux marchés de travaux :

- Lot n°1 – Gros œuvre : ajustement des quantités de remblais pour tenir compte des besoins en terrassement, suite à une précision des études en cours de préparation de chantier : + 2 000 € HT.
- Lot n°3 – Photovoltaïque : ajustement des panneaux photovoltaïque pour optimiser l'installation tout en tenant compte des exigences du SDIS de l'Ardèche : + 2 694,60 € HT.
- Lot n°8 – Electricité, courants forts, courants faibles : plus value pour ajout de prises et de luminaires dans l'atelier et moins value pour suppression du câblage de l'alarme et des caméras de vidéo protection : - 107,11 € HT.
- Lot n°10 – VRD : moins value pour remplacement du revêtement nidagravel par de l'enrobé, ajout d'un dispositif pour décantation des boues et ajout de travaux de génie civil pour raccordement du portail électrique : - 528,98 € HT.
- Lot n°11 – Colonnes ballastées : suppression de colonnes ballastées sous l'aire de lavage : - 5 150,00 € HT.

Le montant total des modifications s'élève à - 1 091,49 € HT ; le montant total des marchés ressort après modifications, à 877 389,14 € HT.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver les modifications aux marchés et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à signer les actes modificatifs afférents.

Le Conseil Municipal approuve les modifications des marchés de travaux, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les actes modificatifs et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N° 18-024 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDÈCHE RHÔNE COIRON

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents de l'Assemblée délibérante que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés s'est engagée en lien avec ses communes membres dans un programme de déploiement de points de collecte semi-enterrés des déchets ménagers et assimilés.

Sur l'année 2018, l'aménagement d'un point de collecte semi-enterrés est programmée par la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron sis chemin les Ribes à Meysse sur une emprise de terrain d'environ 769 m² des parcelles cadastrées section AL 211 et AL 204 propriétés de la Commune de Meysse (cf. plan ci-joint).

Le Maire propose aux membres présents de l'assemblée délibérante la mise à disposition à titre gratuit à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron de cette emprise de terrain sur les parcelles susvisées en vue de la réalisation des travaux précités.

Après avoir fait lecture du projet de convention de mise à disposition, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ladite mise à disposition à titre gratuit ainsi que le projet de convention.

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition à titre gratuit à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron d'un terrain d'une superficie de 769 m² environ situé chemin les Ribes à Meysse sur la parcelle cadastrée section AL211 et une partie de la parcelle AL204, approuve le projet de convention à conclure avec la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, autorise Monsieur Didier MAZZINI en qualité d'Adjoint au Maire à signer ladite convention et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour réaliser toutes autres démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT N° 18 - 019
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 17 MAI 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le dix-sept mai, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 9 mai 2018

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MME DEROUEN
MRS BALLOY – THEYSSET

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : MME DEROUEN à MME DENIS
M. THEYSSET à Mme CODATO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme VILLETTE.

OBJET

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 18 – 013 DU 19 MARS 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents de l'Assemblée délibérante qu'ils ont voté les taux des trois taxes le 19 mars dernier, sans augmentation par rapport à l'année précédente.

Or, une erreur s'est glissée dans la délibération dans le récapitulatif des taux.

Pour la Taxe sur le foncier non bâti, il s'agit d'un taux à 5.56 % et non 5.57 % comme indiqué dans la délibération.

Le Maire propose donc aux membres présents de modifier la délibération afin de mettre le taux à 5.56 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **MODIFIE** la délibération n° 18-013 du 19 mars 2018 et fixe le taux du foncier non bâti à 5.56 % (au lieu de 5.57 %)

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, à la Trésorerie Générale pour modification, ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor pour information.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : MME DENIS pour MME DEROUEN
MME CODATO pour M. THEYSSET

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 18 mai 2018
Pour copie conforme

En Mairie le 18 mai 2018
Le Maire



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

EXTRAIT N° 18 - 020
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 17 MAI 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le dix-sept mai, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 9 mai 2018

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MME DEROUEN
MRS BALLOY - THEYSSET

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : MME DEROUEN à MME DENIS
M. THEYSSET à Mme CODATO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme VILLETTE.

OBJET

ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE ET REQUALIFICATION DES ABORDS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a confié au SDEA, par délibération en date du 13 septembre 2016, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'opération de construction d'une nouvelle mairie et requalification des espaces publics. Le SDEA a lancé une procédure adaptée pour l'attribution des marchés de travaux. Les opérations de démolition afférentes ont fait l'objet d'une consultation anticipée.

Monsieur le Maire indique que l'opération est allotie en 15 lots techniques et qu'elle fait l'objet d'une AP/CP sur plusieurs années (autorisation de programme/crédits de paiement) et que le montant des travaux prévu cette année est inscrit au Budget Primitif 2018.

Il résume la procédure en indiquant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 février 2018 au BOAMP et sur le Profil acheteur dématérialisé sur achatpublic.com

39 dossiers ont été reçus au siège du SDEA et enregistrés dans les délais impartis, avant le 22 mars 2018 – 12H00.

La commission ad hoc s'est réunie le 23 mars 2018 à 14H00 pour l'ouverture des plis.

A l'issue de l'ouverture des plis, il a été décidé de relancer la consultation sur les lots :

n°1 : TERRASSEMENT-VRD, n°4 : GROS ŒUVRE-FACADES et n°12 : SOLS-FAÏENCES, infructueux : la date limite de remise des offres pour ces 3 lots a été fixée au 18 avril 2018 à 12H.

10 offres ont été reçues au siège du SDEA et enregistrées dans les délais impartis. La commission ad hoc s'est réunie le 20 avril 2018 à 14H pour l'ouverture des plis.

Afin de faciliter le travail de la commission, la maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des dossiers de candidatures et d'offres afin d'en vérifier la conformité administrative et d'en établir une présentation analytique.

La commission ad hoc s'est à nouveau réunie le 27 avril 2018 afin de procéder à l'examen des candidatures et des offres en classant les entreprises les mieux disantes.

Le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer aux élus de valider l'attribution des marchés comme suit :

Lot	Montant	Entreprise
LOT 01 - TERRASSEMENT - VRD	273 878,05 €	EUROVIA
LOT 02 - REVETEMENT - MOBILIER	280 436,50 €	SOLS VALLEE DU RHONE
LOT 03 - ESPACES VERTS	134 622,16 €	JARDINS DE PROVENCE
LOT 04 - GROS ŒUVRE - FACADES	508 606,00 €	SATRAS
LOT 05 - CHARPENTE - COUVERTURE	113 078,90 €	BOISSY
LOT 06 - BARDAGES	114 361,60 €	BOISSY
LOT 07 - ETANCHEITE	7 936,00 €	SEB
LOT 08 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	100 540,00 €	CMA CONCEPT
LOT 09 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	49 000,00 €	MENUISERIE VAREILLE
LOT 10 - SERRURERIE	28 789,00 €	ROUMANET
LOT 11 - PLATRERIE - PEINTURE	128 283,06 €	CMEPP
LOT 12 - SOLS - FAÏENCES	34 000,00 €	DAVID CARRELAGE
LOT 13 - ASCENSEUR	17 900,00 €	SCHINDLER
LOT 14 - CHAUFFAGE - CLIMATISATION - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	205 569,90 €	ASGTS
LOT 15 - ELECTRICITE	93 000,00 €	SUDRELEC

Le montant total des marchés s'élève à 2 090 001,17 €HT.

Les lots n°3 – Espaces verts et n°15-Electricité comportent des options pour lesquelles le Conseil municipal prend la décision suivante :

- Lot 3 – Option Banquette bois dans le patio (2 850 €HT) : non approuvée.
- Lot 3 – Option Pavage du parvis (75 150 €HT) : non approuvée
- Lot 15 – Option Eclairage de la banque (325,92 €HT) : approuvée
- Lot 15 – Option Luminaire acoustiques dans le hall (3 083,52 €HT) : approuvée

Le montant total des marchés compte tenu des décisions prises sur les options approuvées s'élève à : 2093410,61 € HT.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution des marchés et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution des marchés de travaux comme indiqué ci-dessus.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner, aux entreprises ainsi qu'à Monsieur le Trésorier pour sa comptabilité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme DENIS pour MME DEROUEN
 Mme CODATO pour M. THEYSSET

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 18 mai 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mai 2018
Le Maire


Eric CUER

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

EXTRAIT N° 18 - 021
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 17 MAI 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le dix-sept mai, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 9 mai 2018

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MME DEROUEN
MRS BALLOY - THEYSSET

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : MME DEROUEN à Mme DENIS
M. THEYSSET à Mme CODATO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme VILLETTE.

OBJET

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a confié au SDEA, par délibération en date du 13 septembre 2016, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'opération de reconstruction de la mairie et requalification des espaces publics au centre de Meysse. En parallèle, la commune a confié au SDE07, l'étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois permettant de chauffer les bâtiments publics et logements collectifs situés en centre bourg. A l'issue de cette étude, il a été décidé que la chaufferie bois serait incluse dans le bâtiment de la nouvelle mairie dans le but d'optimiser les coûts de constructions. Le SDEA a lancé une procédure adaptée pour l'attribution des marchés de travaux afférents à la chaufferie bois (chaufferie et réseaux) qui alimentera la mairie, les logements à construire sous maîtrise d'ouvrage Ardèche Habitat et le site de la maison de maître (pour un futur équipement culturel).

Monsieur le Maire indique que l'opération est allotie en 1 seul lot technique et que le montant des travaux est inscrit au Budget Primitif 2018 dans le cadre de l'opération. Le montant estimé du marché est de 60 000 €HT.

Monsieur le Maire résume la procédure en indiquant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 26 mars 2018 au BOAMP et sur le Profil acheteur dématérialisé sur achatpublic.com
2 dossiers ont été reçus au siège du SDEA et enregistrés dans les délais impartis, avant le 19 avril 2018 – 12H00.

La commission ad hoc s'est réunie le 20 avril 2018 à 14H00 pour l'ouverture des plis.

Afin de faciliter le travail de la commission, la maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des dossiers de candidatures et d'offres afin d'en vérifier la conformité administrative et d'en établir une présentation analytique

La commission ad hoc s'est à nouveau réunie le 27 avril 2018 afin de procéder à l'examen des candidatures et des offres en classant les entreprises les mieux disantes.

Le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer l'attribution du marché à l'entreprise ASGTS pour un montant de 67 000 €HT.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution des marchés et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer le marché.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner ainsi qu'à Monsieur le Trésorier pour sa comptabilité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : MME DENIS pour MME DEROUEN
MME CODATO pour M. THEYSSET

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 18 mai 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mai 2018
Le Maire,



Eric CUER

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

EXTRAIT N° 18 - 022
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 17 MAI 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le dix-sept mai, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 9 mai 2018

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MME DEROUEN
MRS BALLOY - THEYSSET

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : MME DEROUEN à MME DENIS
M. THEYSSET à Mme CODATO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme VILLETTE.

OBJET

AVENANT AU MARCHE DE DÉSAMIANTAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a conclu des marchés de travaux pour la démolition de bâtiments en centre bourg, pour un montant total de 82 444,00 €HT, allotés en 2 lots techniques. Le conseil municipal a autorisé, par délibération en date du 29 janvier 2018, le Président du SDEA, maître d'ouvrage délégué, à signer et notifier aux entreprises les marchés de travaux afférents.

A l'issue de la période de préparation de chantier, un complément de diagnostic amiante a dû être opéré : il en a résulté un supplément d'amiante à déposer (toiture en fibre-ciment) ; de ce fait, les modifications suivantes sont à apporter aux marchés de travaux :

- Lot n°1 – Désamiantage : augmentation de la quantité d'amiante à déposer: + 4 985 €HT.

Le montant total des marchés ressort après modifications, à 87 429,00 € HT.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver la modification au marché et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à signer les actes modificatifs afférents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les modifications par avenant du marché de travaux.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les actes modificatifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner, au Maître d'œuvre ainsi qu'à l'entreprise concernée et à Monsieur le Comptable du Trésor, pour information et pour sa comptabilité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme DENIS pour MME DEROUEN
Mme CODATO pour M. THEYSSET

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 18 mai 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mai 2018
Le Maire


Eric CUER

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

EXTRAIT N° 18 - 023
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 17 MAI 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le dix-sept mai, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 9 mai 2018

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MME DEROUEN
MRS BALLOY - THEYSSET

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : MME DEROUEN à MME DENIS
M. THEYSSET à Mme CODATO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme VILLETTE.

OBJET

AVENANTS AUX MARCHES DE CONSTRUCTION DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a conclu des marchés de travaux pour la construction des services techniques, pour un montant total de 878 480,63 €HT, alloties en 11 lots techniques. Le conseil municipal a autorisé, par délibération en date du 17 novembre 2017, le Président du SDEA, maître d'ouvrage délégué, à signer et notifier aux entreprises les marchés de travaux afférents.

A l'issue de la période de préparation de chantier et des mises au point techniques avec les entreprises, les modifications suivantes sont à apporter aux marchés de travaux :

- Lot n°1 – Gros œuvre : ajustement des quantités de remblais pour tenir compte des besoins en terrassement, suite à une précision des études en cours de préparation de chantier : + 2 000 € HT.
- Lot n°3 – Photovoltaïque : ajustement des panneaux photovoltaïque pour optimiser l'installation tout en tenant compte des exigences du SDIS de l'Ardèche : + 2 694,60 € HT.
- Lot n°8 – Electricité, courants forts, courants faibles : plus value pour ajout de prises et de luminaires dans l'atelier et moins value pour suppression du câblage de l'alarme et des caméras de vidéo protection: - 107,11 € HT.
- Lot n°10 – VRD : moins value pour remplacement du revêtement nidagravel par de l'enrobé, ajout d'un dispositif pour décantation des boues et ajout de travaux de génie civil pour raccordement du portail électrique : - 528,98 € HT.
- Lot n°11 – Colonnes ballastées : suppression de colonnes ballastées sous l'aire de lavage : - 5 150,00 € HT.

Le montant total des modifications s'élève à - 1 091,49 € HT ; le montant total des marchés ressort après modifications, à 877 389,14 € HT.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver les modifications aux marchés et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à signer les actes modificatifs afférents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les modifications des marchés de travaux.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les actes modificatifs.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner ainsi qu'à Monsieur le Trésorier pour sa comptabilité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme DENIS pour MME DEROUEN
Mme CODATO pour M. THEYSSET

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 18 mai 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mai 2018
Le Maire,

Eric CUER



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

EXTRAIT N° 18 - 024
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 17 MAI 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le dix-sept mai, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 9 mai 2018

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MME DEROUEN
MRS BALLOY - THEYSSET

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : MME DEROUEN à MME DENIS
M. THEYSSET à MME CODATO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme VILLETTE.

OBJET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents de l'Assemblée délibérante que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés s'est engagée en lien avec ses communes membres dans un programme de déploiement de points de collecte semi-enterrés des déchets ménagers et assimilés.

Sur l'année 2018, l'aménagement d'un point de collecte semi-enterrés est programmée par la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron sis chemin les Ribes à Meysse sur une emprise de terrain d'environ 769 m² des parcelles cadastrées section AL 211 et AL 204 propriétés de la Commune de Meysse (cf. plan ci-joint).

Le Maire propose aux membres présents de l'assemblée délibérante la mise à disposition à titre gratuit à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron de cette emprise de terrain sur les parcelles susvisées en vue de la réalisation des travaux précités.

Après avoir fait lecture du projet de convention de mise à disposition, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ladite mise à disposition à titre gratuit ainsi que le projet de convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron d'un terrain d'une superficie de 769 m² environ situé chemin les Ribes à Meysse sur la parcelle cadastrée section AL211 et une partie de la parcelle AL204,
- **APPROUVE** le projet de convention à conclure avec la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron,
- **AUTORISE** Monsieur Didier MAZZINI en qualité d'Adjoint au Maire à signer ladite convention,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour réaliser toutes autres démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor pour information.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : MME DENIS pour MME DEROUEN
MME CODATO pour M. THEYSSET

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 18 mai 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 18 mai 2018
Le Maire

Eric CUER



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le